

EMPLOI Zooparc de Beauval : 600 postes à pourvoir

Le Zooparc de Beauval (Loir-et-Cher) lance son recrutement pour la saison 2026, en organisant un forum de l'emploi, le samedi 17 janvier, à l'hôtel des Hauts de Beauval (salle Kalinba, 346 Le Paradis, à Saint-Aignan-sur-Cher). Plus de 600 saisonniers sont recherchés entre février et novembre 2026, « pour vivre une expérience professionnelle hors du commun au cœur du quatrième plus beau zoo du monde », annonce le Zooparc : valet, femme de chambre, serveur, barman, réceptionniste, cuisinier...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUI ADOPTÉ ET CONSULTABLE. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) ont été approuvés lors du conseil communautaire du 11 décembre 2025. Ces documents de planification traduisent le projet de territoire porté par les élus intercommunaux. Ils visent à accompagner un développement harmonieux du territoire, en conciliant qualité du cadre de vie, attractivité économique, préservation des paysages et cohérence des aménagements. Le PLUI et le RLPI entreront en vigueur à compter du 15 janvier 2026, date prévue d'accomplissement de l'ensemble des modalités de publicité. À partir de cette échéance, l'ensemble des règles définies par le PLUI et le RLPI s'appliqueront sur le territoire de la Communauté de Communes.

En ce qui concerne le PLUI, c'est un document de planification établi pour une durée prévisionnelle de 12 ans. Toutefois, il ne s'agit pas d'un document figé sur toute cette période. Le PLUI est conçu pour évoluer dans le temps, afin de s'adapter aux réalités du territoire, à l'évolution des besoins et à l'émergence de nouveaux projets, notamment lorsque ceux-ci présentent un intérêt ou une ampleur significative pour le développement local. Ainsi, des procédures d'évolution (modifications, mises à jour ou révisions) peuvent être engagées par la Cdc lorsque cela s'avère nécessaire, dans le respect du cadre réglementaire et en concertation avec les acteurs concernés. Cette capacité d'adaptation permet au PLUI de rester un outil vivant, au service d'un développement équilibré et cohérent du territoire.

De même, le RLPI pourra être adapté si certains choix réglementaires s'avéraient trop contraignants.

Les habitants, les professionnels et les porteurs de projets sont invités à prendre connaissance de ces documents, disponibles sur le site internet de la Cdc (www.comcompsu.fr), afin de mieux comprendre les nouvelles règles applicables et leurs objectifs. Les services de la Cdc restent à disposition pour informer et accompagner les usagers dans la compréhension de ces documents et de leurs implications.

Les fans de Crotin de Chavignol, à la capitale (Paris), seront bien servis : une exposition "Le Chavignol, un demi-siècle d'excellence"

Vie pratique : ce qui change en 2026

Droits formalités...

Avec la nouvelle année, certaines formalités, démarches ou certains droits des citoyens vont évoluer. Détails.

Smic revalorisé. La revalorisation annuelle du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) est de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026, soit 1.823,03 euros (+17 €). Le Smic mensuel brut. Cette revalorisation combine deux critères : l'inflation et l'évolution des salaires.

Logement : nouvelles règles pour le DPE. À partir du 1^{er} janvier 2026, l'électricité est moins pénalisée dans le calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE), aligné sur le standard européen. Avant : 1 kWh d'électricité = 2,3 kWh comptabilisés dans le DPE. Après : 1 kWh d'électricité = 1,9 kWh comptabilisé. Le logement chauffé à l'électricité (radiateurs, pompe à chaleur, chauffage thermodynamique...) peut passer de F à E, ou de E à D et sortir de la catégorie « passoire thermique » sans travaux.

moigne de l'attachement identitaire des producteurs caprins au petit fromage crémeux, chouchou du San-

pellation », comme la famille Bailly-Blain (ferme des Cerceaux à Savigny-en-Sancerre), ou l'EURL du

Un nouveau congé de naissance. Un nouveau congé de naissance est prévu par la Sécurité sociale, à compter du 1^{er} janvier. Il entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Les parents d'enfants nés ou adoptés devront prendre ce congé en différé. Le dispositif s'ajoute aux congés maternité (seize semaines) et paternité (28 jours), avec un niveau d'indemnisation plus élevé. Sa durée sera d'un ou deux mois, au choix du salarié, et il pourra être fractionné en deux périodes d'un mois. Le montant d'indemnisation devra être de 70 % du salaire net, le premier mois et 60 % le second.

Guichet MaPrimeRénov' suspendu. Pout de budget adopté par le Parlement avant la fin 2025, le guichet du dispositif d'aide à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' est suspendu. La loi spéciale permet seulement d'assurer la continuité du fonctionnement de l'état, mais bloque toute dépense non contractuelle.

Contrôle technique auto renforcé. Le contrôle technique devra vérifier si un véhicule est équipé d'un airbag Takata classé "stop drive". Si c'est le cas, une contre-visite sera obligatoire en raison du risque mortel que présente cet équipement, et le véhicule ne pourra plus circuler tant que la réparation n'aura pas été effectuée, précise le ministère des Transports. Environ 1,3 million de véhicules sont concernés.

Plaques roses. De nouvelles plaques d'immatriculation provisoires, facilement reconnaissables, de couleur rose, vont être déployées sur les routes. Elles équiperont les véhicules neufs en attente d'immatriculation définitive, ceux importés de l'étranger ou encore les modèles utilisés pour des essais professionnels, indique la Sécurité routière.

Nouveaux tarifs pour les timbres et les colis. Les prix des courriers et des colis augmentent de 7,4 % en moyenne à partir du 1^{er} janvier 2026. Le prix de la lettre verte passe à 1,52 euro. Les tarifs des Colissimo augmentent en moyenne de 3,4 %.

Obligation de déclarer les dons en ligne. La déclaration en ligne des dons reçus devient obligatoire dès le 1^{er} janvier 2026.

L'obligation concerne les dons réalisés entre particuliers, notamment : les sommes d'argent, quelle que soit leur date de versement ; les dons manuels de biens meubles : bijoux, véhicules, œuvres d'art, les actions.

Chavignol. L'AOP Chavignol réunit 49 producteurs, 3 effineurs, pour 656 tonnes de fromage (2024).

Plafond Sécurité sociale réévalué. Le Plafond annuel de la Sécurité sociale est réévalué. Le Plafond annuel de la sécurité sociale (Pass) augmente au 1^{er} janvier 2026 de 2 % par rapport à 2025. Il sert de fondement afin de calculer notamment le montant des indemnités journalières pour la maladie ; en cas d'accident du travail ou maternité ; pensions de retraite ou d'invalidité.

Examen civique. Un examen civique devient obligatoire pour toute première demande de titre de séjour pluriannuel et les naturalisations. Cela concerne les résidents étrangers issus de pays non membres de l'Union européenne.